

Lac-Etchemin, le 10 décembre 2021

Madame Nancy Martel  
Direction régionale de la Chaudière-Appalaches  
Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation  
Édifice Appalaches  
233, boul. Frontenac Ouest, 3<sup>e</sup> étage, bureau 303  
Thetford Mines (Québec) G6G 6K2

Objet : Priorités d'intervention 2022 FLI-FLS

Madame,

Veillez trouver ci-joint la résolution numéro 2021-12-09 adoptée par les membres du Conseil de la MRC des Etchemins en lien avec le sujet en titre.

Espérant le tout à votre satisfaction, veuillez agréer, Madame, l'expression de mes meilleures salutations.



Judith Leblond  
Directrice générale  
MRC des Etchemins

p.j. résolution 2021-12-09

# Séance ordinaire du 8 décembre 2021

2021-12-09

## 05.01 - FLI - FLS : priorités d'intervention pour 2022

EXTRAIT DE RÉOLUTION DU PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE ORDINAIRE du Conseil de la Municipalité régionale de comté des Etchemins, tenue le mercredi **8 décembre 2021**, à 19 h, à la salle J. Ernest-Guay à l'Édifice Denis-Boutin, au 4, rue St-Charles à Sainte-Sabine, et à laquelle sont présents les membres suivants du Conseil à l'ouverture de la séance :

Patrick Lachance (représentant de Lac-Etchemin)  
Martin Beaulieu (Saint-Benjamin)  
Rachel Goupil (Saint-Camille)  
Simon Carrier Tanguay (Sainte-Sabine)  
Lucie Gagnon (Saint-Louis)  
Réjean Bédard (Saint-Cyprien)  
Claude Nadeau (Saint-Luc)  
Daniel Thibault (Saint-Magloire)  
Alain Maheux (Saint-Prosper)  
Camil Cloutier (Saint-Zacharie)  
René Allen (Sainte-Aurélie)  
Christian Chabot (Sainte-Justine)  
Jean Bernier (Sainte-Rose)

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Camil Turmel, préfet.

Madame Judith Leblond, directrice générale et secrétaire-trésorière, agit comme secrétaire de l'assemblée. Madame Marie-Josée Fontaine, directrice des services administratifs et madame Linda Gilbert sont présentes.

Après avoir constaté le quorum de cette assemblée, le préfet, Monsieur Camil Turmel procède à l'ouverture de la séance et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

Il a été adopté ou décidé ce qui suit : **RÉSOLUTION: 2021-12-09**

	Priorité d'intervention	Secteurs ou clientèles
1	Soutenir et consolider les entreprises et organismes.	<ul style="list-style-type: none"><li>• Développement économique et des affaires</li><li>• Développement des communautés</li></ul>
2	Promouvoir les services existants et les infrastructures	<ul style="list-style-type: none"><li>• Développement économique et des affaires</li><li>• Développement des communautés</li></ul>
3	Soutenir, développer et promouvoir l'industrie touristique	<ul style="list-style-type: none"><li>• Tourisme</li><li>• Développement économique et des affaires</li></ul>

EXTRAIT CERTIFIÉ  
CONFORME  
À LAC-ETCHEMIN  
(QUÉBEC)  
CE 10 décembre 2021,

  
Judith Leblond,  
Directrice générale et  
secrétaire-trésorière

4	Promouvoir la construction résidentielle et commerciale	<ul style="list-style-type: none"><li>• Habitation</li><li>• Développement des communautés</li></ul>
5	Favoriser la conservation et la préservation de l'environnement, de la flore et de la faune	<ul style="list-style-type: none"><li>• Ressources naturelles</li><li>• Environnement et développement durable</li></ul>
6	Planifier l'aménagement et le développement du territoire	<ul style="list-style-type: none"><li>• Développement des communautés</li><li>• Aménagement du territoire</li></ul>

ATTENDU les priorités retenues par le Conseil de la MRC des Etchemins pour orienter l'utilisation de l'enveloppe accordée dans le cadre du Fonds régions et ruralité – Volet 2 – Soutien à la compétence de développement local et régional;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE SIMON CARRIER TANGUAY,  
ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC des Etchemins adopte les priorités d'intervention incluses dans le présent tableau. QUE le tableau des priorités soit publié sur le site Internet de la MRC et qu'une copie soit transmise à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**Le procès-verbal de ladite résolution sera approuvé lors d'une séance ultérieure.**